

INSPECTION SYSTEME DE CLIMATISATION - TARIFS (01/01/20) -

	Examens théorique et pratique	Surveillance	Rattrapage examen théorique		Rattrapage examen pratique
			1 ^{er} rattrapage	Rattrapages suivants	
Système simple	600 € HT	1 500 € HT	Gratuit	150 € HT par rattrapage	300 € HT par rattrapage
Système simple et complexe	700 € HT	1 500 € HT			

Le tarif de la **certification initiale** se calcule en additionnant la colonne « examens théorique et pratique » et la colonne « surveillance », en fonction du niveau de certification choisi.

Surveillance : La surveillance comprend le contrôle entre le début de la 2^{ème} année et la fin de la 4^{ème} année d'1 rapport et d'une observation sur site.

Le prix est basé sur une durée d'observation de l'inspection sur site d'une journée, frais de déplacement et de séjour inclus.

Si un dépassement de ces durées doit être envisagé, son coût est à la charge du candidat (**0,5 jour supplémentaire = 400 €HT hors frais**).

Si des évaluations complémentaires à celles prévues dans l'arrêté de compétence sont nécessaires au maintien de la certification, celles-ci sont à la charge du certifié - articles 3.3 et 4 de nos conditions générales de certification (**observation sur site s= 1 400 €HT – rapport complémentaire = 50 €HT**).

Conditions de paiement		
Montant total de la certification initiale	Période	Mode
50 %	A l'inscription	Par chèque libellé à l'ordre d'Apave Certification
50 %	Avant l'inspection sur site	

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site Internet
www.apave-certification.com

Apave Certification – 191, rue de Vaugirard – 75738 Paris Cedex 15
Tél : 01 45 66 18 18

E-mail : apave.certification@apave.com - Site Internet : www.apave-certification.com
SAS au capital de 270 000 € - RCS Paris 500 229 398 – SIRET : 500 229 398 00010 – APE : 7120B